

Equidés Cup Sud-Ouest Aliment France Anes et Mulets

Règlement des concours sélectifs

Article 1 Conditions de participation

L'Equidés Cup Sud-Ouest Aliment France Anes et Mulets est ouverte aux ânes et aux mulets de 3 ans et plus, sans distinction de sexe ou de race.

Un même animal peut participer à autant d'épreuves que l'engageur le souhaite.

Les inscriptions s'effectuent sur le site d'engagement www.equides-excellence.fr, conformément aux modalités fixées par l'organisateur sans qu'aucun recours pour dépassement de délais ne soit possible auprès de France Anes et Mulets.

Les épreuves d'attelage sont ouvertes aux paires.

Article 2 Responsabilités

Les propriétaires des animaux doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des dégâts ou dommages causés par les animaux qui restent sous la responsabilité de leur meneur pendant toute la durée des épreuves.

Article 3 Tenue / matériel

Les engageurs veilleront à présenter des animaux, meneurs et matériel dans des conditions optimales. Il est fortement recommandé une tenue vestimentaire des meneurs et grooms correcte, fonctionnelle et garantissant leur sécurité. Un meneur doit obligatoirement être coiffé avec les mains gantées et le tablier de meneur.

Article 4 Respect du bien-être animal et des obligations réglementaires

L'Equidés Cup Sud-Ouest Aliment France Anes et Mulets s'appuiera sur le règlement général du Parcours d'Excellence du Jeune Equidé de Travail.

Article 5 Disciplines / épreuves / concours

L'Equidés Cup Sud-Ouest Aliment France Anes et Mulets comprend 3 disciplines correspondant aux 3 principales utilisations des ânes et mulets :

- Bât
- Attelage
- Traction

Chaque discipline comprend 2 épreuves réglementées par la fédération, dont les modalités sont décrites dans le présent règlement.

Bât :

- Complicité en main
- Parcours de bât en main

Attelage :

- Maniabilité attelée au temps
- Maniabilité attelée aux points

Traction :

- Traction puissance
- Traction de précision

Un concours comporte au moins une épreuve parmi les 6 épreuves réglementées.

Pour chaque discipline, l'organisateur peut combiner une de ces épreuves réglementées à une épreuve de son choix, non décrite dans le présent règlement (ou combiner les deux épreuves réglementées).

Article 6 Modalités de l'épreuve de complicité en main

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : licol + longe, ou bridon avec alliance + longe (sont exclus caveçon, licol éthologique).

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Le but est d'effectuer un parcours très simple, de façon harmonieuse, incluant quatre difficultés légères dont un lâcher dans une zone matérialisée au sol.

Classement au temps avec pénalités en secondes.

Pénalités :

- 10 s par non franchissement,
- 2 s par pied sorti de la zone, 10 s si sortie complète de la zone,
- total de 10 s maximum pour faute(s) de main, usage intempestif des aides,
- 3 refus sur une difficulté = suivante.

Maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 7 Modalités de l'épreuve de parcours de bât en main

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : bât adapté, licol + longe, ou bridon avec alliance + longe (sont exclus caveçon, licol éthologique).

Allure imposée au pas, chronométrée avec un temps limite (le chronomètre départage les ex-aequo).

Sept difficultés de "bât loisir", par exemple : portique avec lanières, bâche ou moquette de couleur vive, plancher bois, serpentine avec drapeaux, couloir marqué au sol de 2 m de large avec surprise sonore, bouteilles en plastique écrasées, chicane de barres de jumping.

L'épreuve est notée sur 80 : chaque obstacle est noté sur 10 points + 10 points sur la manière générale.

Pénalités :

- faute d'allure : 2 points par foulée,
- faute de main, traction : 2 points par faute,
- 3 refus sur une difficulté = suivante.

Trois difficultés non franchies ou maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 8 Modalités de l'épreuve de traction puissance

Ordre de passage : Tiré au sort.

Matériel : harnais adapté à cet exercice et traîneau aux normes.

Menage sans fouet ni stick.

Allure imposée au pas, chronométrée avec un temps limite.

Epreuve de traction avec portes et déchargement.

Départ attelé et traîneau chargé : 50 kg minimum, le poids pourra être modulé par l'organisateur, notamment en fonction de la qualité du terrain. Les charges seront fournies par l'organisation.

Le concurrent rejoint ensuite, sans franchir de porte, la zone de départ = zone de chargement de 70 kg maximum (charge totale de 120 kg maximum).

But du jeu : vider le traîneau dans le meilleur temps.

A chaque zone de déchargement :

- pas de balles tombées aux portes = arrêt de 5 s et enlèvement d'une charge,
- une balle tombée = arrêt de 10 s, pas de déchargement,

- deux balles tombées = arrêt de 20 s, pas de déchargement

Pénalités :

- usage intempestif des aides = 10 s,
- arrêt hors zone ou sortie de zone pendant l'arrêt = 10 s.

Les pénalités s'ajoutent au chronomètre total.

Maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 9 Modalités de l'épreuve de traction de précision

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : harnais adapté à cet exercice et traîneau aux normes (charge de 40 kg fournies par l'organisation).

Menage sans fouet ni stick, allure imposée au pas.

Couloirs de balles de golf de 10 m de long et 80 cm de largeur (+ 5 cm selon l'état de la carrière) matérialisés par 1 balle tous les 50 cm.

Comptage des balles tombées.

Les fautes de manières pourront être pénalisées en nombre de balles.

En cas d'égalité en nombre de balles, le chronomètre détermine le classement.

Possibilité de mettre en place des matchs successifs avec couloirs parallèles. Dans ce cas, en cas d'égalité en nombre de balles, c'est le franchissement de la ligne d'arrivée qui détermine le classement. Un premier départ anticipé engendre une pénalité de 5 balles, 10 balles pour le second, disqualification au troisième.

Maltraitance de l'animal = fin de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 10 Modalités de l'épreuve de maniabilité attelée au temps

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : harnais + voiture adaptés.

Pour les épreuves attelées un groom qualifié sera obligatoirement présent dans la voiture.

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Cinq à huit portes, largeur + 30 cm par rapport à la voie de la voiture.

Classement au temps avec pénalités en secondes.

Pénalités :

- 5 s par balle tombée,
- total de 10 s maximum pour faute(s) de main, usage intempestif des aides,

Erreur de parcours ou maltraitance de l'animal : arrêt de l'épreuve = dernier de l'épreuve.

Article 11 Modalités de l'épreuve de maniabilité attelée aux points

Ordre de passage : tiré au sort.

Matériel : harnais + voiture adaptés.

Pour les épreuves attelées un groom qualifié sera obligatoirement présent dans la voiture.

Allure libre, chronométrée avec un temps limite.

Douze à seize portes avec balles, largeur + 30 cm par rapport à la voie de la voiture.

Pénalités :

- 10 points par balle tombée,
- total de 10 points maximum pour faute(s) de main, usage intempestif des aides,
- 1 point par seconde de temps dépassé (temps limite à 6 km/h).

Le chronomètre départagera les ex aequo aux points dans le temps.

Erreur de parcours ou maltraitance de l'animal : disqualification = dernier de l'épreuve.

Article 12 Classement

L'organisateur produit un seul classement par discipline (pas d'ex-aequo).

Dans le cas où deux épreuves par discipline sont prises en compte dans ce classement, il se fera à parts égales.

Les mulets feront l'objet d'un classement séparé des ânes.

Un animal éliminé sur une épreuve peut participer aux autres épreuves mais n'obtiendra aucun point dans la discipline concernée pour ce concours.

Le nombre de points correspondant au classement pour chaque discipline est à saisir directement par l'organisateur sur www.equides-excellence.fr selon le barème suivant :

Nb de participants Classement	5 et -	De 6 à 10	De 11 à 15	16 et +
1 ^{er}	6	10	14	20
2 ^{ème}	4	8	12	18
3 ^{ème}	3	7	10	16
4 ^{ème}	2	6	8	14
5 ^{ème}	1	5	6	12
6 ^{ème}	/	4	4	10
7 ^{ème}	/	3	3	8
8 ^{ème}	/	2	2	6
9 ^{ème}	/	1	1	5
10 ^{ème}	/	/	1	4
11 ^{ème}	/	/	1	3
12 ^{ème}	/	/	1	2
13 ^{ème}	/	/	1	1
14 ^{ème}	/	/	/	1
15 ^{ème}	/	/	/	1
16 ^{ème}	/	/	/	1
..	/	/	/	1
Dernier classé	/	/	/	1
éliminé	0	0	0	0

Article 13 Finale : sélection

Sont sélectionnables pour la finale les ânes ayant participé à au moins 2 concours dans une même discipline. Pour chaque discipline, les 6 meilleurs ânes sont qualifiés par la somme des 2 meilleurs scores obtenus sur l'ensemble des concours auxquels ils ont participé.

Championnat des meneurs :

Sont sélectionnables pour la finale les meneurs ayant participé à au moins 2 concours dans les 3 disciplines avec au moins 2 ânes différents. Les 6 meilleurs meneurs sont sélectionnés par la somme des 2 meilleurs scores combinés de leurs 2 meilleurs ânes.

Championnat combiné :

Sont sélectionnables les ânes ayant participé à au moins 2 concours dans les 3 disciplines. Les 4 meilleurs ânes sont sélectionnés par la somme des 2 meilleurs scores combinés (les paires ne sont pas concernées).

En cas d'ex-aequo au nombre de point, les concurrents seront départagés par leur troisième meilleur score, par le quatrième s'ils sont toujours ex-aequo, etc.

ANNEXE 1 : DISPOSITIF TRACTION PUISSANCE

1 boucle = 2 zones de déchargement (=4 cônes sans balles par zone de déchargement)
dont une sera la zone de départ à pleine charge + 5 portes (=2 cônes avec balles par
porte) entre chaque zone.

ANNEXE 2 : DISPOSITIF TRACTION DE PRECISION

1 couloir si départs individuels chronométrés

1 match = plusieurs couloirs de balles de golf (2 au minimum, maximum en fonction des dimensions du terrain)

1 couloir = 80 cm de large + 5 cm selon l'état de la carrière ; 1 balle tous les 50 cm

